



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 07 JAN. 2021

N° :

Table with 5 columns: Légal, En Exercice, Présents, Procuration(s), Absent(s). Row 1: 7, 7, 7, 0, 0.

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 06 janvier à 09h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président Daniel GIBBES.

ETAIENT PRESENTS : Daniel GIBBES, Valérie DAMASEAU, Yawo NYUIADZI, Sofia CARTI épouse CODRINGTON, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT, Louis MUSSINGTON.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

ETAIT ABSENT : //////////////

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DAMASEAU.

DELIBERATION : CE 149-01-2021

OBJET : Approbation du projet de décret relatif au Projet Initiative Jeune.

Le Président, [Signature]



Objet : Approbation du projet de décret relatif au Projet Initiative Jeune.

Vu le projet de décret projet relatif au Projet Initiative Jeune,

Vu le rapport de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le code du travail en ses articles L.5522-22 et suivants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le courrier de Madame la Préfète déléguée sollicitant l'avis du Conseil territorial sur le projet de décret,

Considérant la procédure d'urgence,

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	7
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Article 1 : D'adopter le projet de décret tel que soumis en annexe.

Article 2 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 06 janvier 2021.



Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

1^{ère} Vice-présidente
Valérie DAMASEAU

2^{ème} Vice-président
Yawo NYUIADZI

3^{ème} Vice-présidente
Sofia CARTI-CODRINGTON

4^{ème} Vice-président
Steven PATRICK

Membre du Conseil Exécutif
Marie-Dominique RAMPHORT

Membre du Conseil Exécutif
Louis MUSSINGTON

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon en date du [...] ;

Vu la saisine du conseil départemental de la Guadeloupe en date du [...] ;

Vu la saisine de l'assemblée de Martinique en date du [...] ;

Vu la saisine du conseil départemental de Mayotte en date du [...] ;

Vu la saisine du conseil départemental de La Réunion en date du [...] ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Martin en date du [...] ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Barthélemy en date du [...],

Décète :

Article 1^{er}

A l'article D. 5522-69 du code du travail, le montant : « 7 320 » est remplacé par le montant : « 9 378 ».

Article 2

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, le ministre des Outre-mer, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics et la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Elisabeth BORNE

Le ministre de l'économie, des finances et
de la relance,

Bruno LE MAIRE

Le ministre des Outre-mer

Sébastien LECORNU

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la relance,
chargé des comptes publics,

Olivier DUSSOPT

La ministre déléguée auprès de la ministre du travail,
de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion

Brigitte KLINKERT